



## **Mesures sanitaires de l'Église catholique en Hainaut pour lutter contre la pandémie de coronavirus**

### ***Informations complémentaires – 25 mars 2020***

Chers confrères,

Ce matin, le Gouverneur de la Province du Hainaut a pris un arrêté de police, sur recommandation du Gouvernement Wallon, restreignant les possibilités de célébration des funérailles. Il s'agit de nouvelles mesures de précaution pour éviter toute propagation du coronavirus.

Cet Arrêté :

- interdit le retour du défunt au domicile ;
- restreint les périodes de visite ou de condoléances et le nombre de personnes présentes ;
- limite à 15 personnes les participants aux funérailles
- interdit toute célébration religieuse dans un lieu confiné.

Cela signifie donc qu'une célébration à l'église est désormais interdite.

Il ne s'agit pas pour autant d'abandonner tout accompagnement des personnes en deuil et toute prière pour les défunts.

Nous suggérons donc de prendre un temps de prière en présence du cercueil :

- Soit au cimetière ;
- Soit à l'arrivée au crématorium (sur le parking) quand il n'est pas trop distant de la paroisse ;
- Soit au départ du funérarium (sur le parking).

L'obligation du cercle très restreint demeure : le nombre de personnes présentes ne peut dépasser 15, en ce compris les opérateurs communaux et/ou des pompes funèbres.

Nous suggérons de demander pour ce temps de prière la somme de 40 €, qui est la part du célébrant (désormais le seul intervenant).

Rappelons que, pour les familles qui le souhaitent, on suggère une célébration de commémoration à l'église qui aurait lieu pour la famille et les proches du défunt lorsque l'épidémie aura pris fin.

Je me permets d'insister aussi pour que nous favorisions un bon dialogue avec les entreprises de pompes funèbres. Nous sommes les uns et les autres confrontés à des difficultés inédites, c'est en les gérant ensemble que nous nous mettrons au mieux au service des familles en deuil.

Je suis bien conscient que, pour nombre d'entre vous, ces restrictions sont difficiles à accepter, parce qu'elles rendent notre mission d'accompagnement et de proximité bien difficile, qui plus est dans les circonstances douloureuses d'un deuil. Mais il est indispensable de veiller à leur bonne application, et de soigner la communion et la sérénité en ces temps où nous redécouvrons combien la solidarité est une richesse de notre société.

En ce jour de l'Annonciation, je vous remercie de tout cœur de votre disponibilité à entendre l'appel du Seigneur dans des circonstances inédites. Que l'Esprit de Dieu nous aide à être témoins de son amour et de sa vérité (Ps 39(40),11) au cœur de ce monde.

Avec mes salutations bien fraternelles.

*Mercredi 25 mars 2020*

*Olivier Fröhlich  
Vicaire général*

*Ces informations sont transmises aux curés et doyens. Merci à messieurs les curés de bien veiller à les transmettre à qui de droit (prêtres, diacres, secrétariats...) pour soigner une bonne communication.*